MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES V

67 -- -- MBPE/DGD/2017



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DECISION N° 67 - - MBPE/DGD/DU 13 JUIN 2017

Portant création du Comité de suivi et évaluation du plan d'actions pour la dissémination des changements induits par les assistances techniques

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi 64-291 du 1er août 1964 instituant un Code des Douanes;
- Vu le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2012-14 du 10 janvier 2017 Portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel DA Pierre Alphonse en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Colonel-Major des Douanes ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité de suivi et évaluation du plan d'actions pour la dissémination des changements induits par les assistances techniques.

<u>Article 2</u>: Le Comité est chargé de suivre et d'évaluer l'exécution du plan d'actions pour la dissémination des changements induits par les assistances techniques.

Article 3: Le Comité est composé des membres ci-après désignés :

Président: Colonel Albert KADIO Louis

Vice-Président: Colonel Mariam COULIBALY

Membres:

- M. THIA Labi Dominique

- Colonel COULIBALY née BINDEDOU Philomène.

Article 4 : Le Comité se réunit une fois par mois sur convocation de son Président.

<u>Article 5</u>: Le Comité peut recourir à toute personne ressource dont la compétence est reconnue pour l'éclairer dans le cadre de ses activités.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Ampliations

- MBPE/CAB
- IGD
- Toutes les Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

X X

Le Directeu

Col. Majo DA Pierre A.